

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 4 décembre 2010*

---

L'an deux mille dix, le quatre du mois de décembre, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain CLECH, Maire.

**Etaient présents** : Alain CLECH, Jean-Marc LABBE, Pierre DIENER, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Sylvie CAILLIEU, Matthieu FAU-NOUGARET.

**Absents excusés** : Marc LABADIE, Elsa BOUTOULLE.

Monsieur Matthieu FAU-NOUGARET est élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- *Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2010,*
- *Délibération révision des tarifs applicables au 01/01/2011,*
- *Attribution logement T2 au 01/01/2011,*
- *Salle des fêtes suite et fin,*
- *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC,*
- *Questions diverses.*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2010**

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

**TARIFICATIONS 2011.**

Monsieur le Maire propose une révision des divers tarifs 2010 pratiqués sur la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de 2010 pour l'année 2011, à savoir :

- **Location de la salle communale :**
  - Tarif préférentiel : 30,00 €
  - Tarif normal : 200,00 €
  - Caution : 300,00 €
- **Cimetière communal :**
  - Concessions trentenaires : 20,00 € le m<sup>2</sup>
  - Concessions cinquantenaires : 30,00 € le m<sup>2</sup>
  - Case columbarium (trentenaire) : 300,00 € la porte restant à la charge du concessionnaire.
- **Irrigation :**
  - Forfait particuliers superficie < 1 ha : 66,35 € H.T. soit 70,00 € TTC,
  - Base de type professionnel : 30,78 € HT l'hectare soit 32,47 € TTC,
  - Consommation base forfaitaire < 330 m<sup>3</sup>/ha : 39,60 € H.T. soit 41,78 € TTC,
  - Consommation > 330 m<sup>3</sup>/ha : 0,12 € H.T./m<sup>3</sup> soit 0,13 € TTC.
  - m<sup>3</sup> de l'eau d'irrigation consommée en hiver : 0,38 € le m<sup>3</sup>.

Le Maire propose à l'assemblée que désormais pour toute location de la salle communale un contrat de location soit établi avec présentation d'une attestation d'assurance et versement de la caution, cette procédure n'étant appliquée jusqu'à présent que pour les locations réalisées par les personnes hors commune.

Le Conseil Municipal approuve cette procédure à l'unanimité.

### **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL MICHOTTE (T2)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Gilles DARGELLY a fait part de son départ du logement communal au 29 décembre 2010.

Il convient de pourvoir à présent à son remplacement, à cet effet, il propose la candidature de Monsieur Volny LAURON et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue le logement à Monsieur Volny LAURON. Le contrat de location d'une durée de trois ans prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le montant du loyer est fixé à la somme de 225,38 € (deux cent vingt cinq Euros et trente huit centimes). Le Maire est autorisé à signer le contrat ainsi que les pièces relatives à cette location.

Pierre DIENER et Christine LUSSAC ont fait une visite du logement et font le point des petits travaux à réaliser, à savoir : prévoir l'installation d'une hotte aspirante, le changement de la cuvette WC, l'installation d'un coffre pour dissimuler le compteur électrique. Ces travaux pourront être réalisés par l'employé communal.

### **SALLE DES FETES SUITE ET FIN**

1. Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a accordé une subvention d'un montant de 70.000,00 € pour la réalisation des travaux. Il rappelle les subventions attribuées à ce jour, à savoir la réserve parlementaire du Sénateur Gérard CESAR 14.000,00 € et la Dotation Globale d'Equipement – Etat 35.000,00 €.

2. **Commission d'appel d'offres :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer les membres pour la commission communale d'appel d'offres et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les membres suivants :

Président : CLECH Alain  
Membres : - LABBE Jean-Marc  
- DIENER Pierre  
- LUSSAC Christine  
- LABADIE Marc  
- LUFLADE Patrick

3. **Lancement appel d'offres :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient à présent de lancer la procédure d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de lancer la procédure d'appel d'offres pour cette maîtrise d'œuvre.

Jean-Louis DARTEYRE demande à ce qu'on lui remémore le montant de l'évaluation des travaux. Le Maire rappelle que suivant l'étude du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et

d'Environnement) réalisée en septembre 2009, le montant des travaux s'élevaient à 240.981,42 € HT.

### **COMPTE-RENDUS DES REUNIONS**

- **Bureau CDC :** Le Maire fait part du projet de construction des bâtiments administratifs de la CDC à la zone d'activité de Mazères.
- **Conseil d'école :** Pierre DIENER fait le compte-rendu de la réunion du 9 novembre dernier. Il fait part des derniers équipements de l'école (tableau numérique, divers logiciels...) et présente ensuite les effectifs, les diverses activités et sorties prévues au cours de l'année scolaire et les travaux à réaliser.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Livret d'accueil :** Pierre DIENER présente le livret d'accueil sous sa forme imprimée et demande à chaque conseiller d'apporter des modifications si nécessaire. Il est précisé qu'il sera distribué aux administrés en début d'année.

Patrick LUFLADE quitte la salle.

- **Information budgétaire :** le Maire informe le Conseil Municipal que le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2010 ne sera pas versé en 2010 mais au premier trimestre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.